



SERVICE HYGIÈNE
& SANTÉ PUBLIQUE
DE LA VILLE DE NANCY



LUTTE CONTRE LE BRUIT





PLUSIEURS TYPES DE BRUITS

Les nuisances sonores sont dénoncées par une large majorité de Français comme la première gêne à laquelle ils sont confrontés dans leur vie quotidienne. Il existe plusieurs types de bruits : de celui produit par certaines activités (économiques, industrielles ou de loisirs), à ceux de voisinage, également très gênants pour de nombreux citoyens. Et à chaque type de bruit correspond une réglementation différente !

Selon les types de bruits, le service Hygiène et Santé Publique met en œuvre des actions de prévention et/ou des actions de contrôle. Il peut réceptionner les plaintes et intervenir, ainsi que réaliser des études acoustiques et mesures de sons.

EN 2014...

- **81 PLAINTES** ont été traitées
- **99 INTERVENTIONS** ont été effectuées



71

NOMBRE DE CONTRÔLES ET VISITES-CONSEILS EFFECTUÉS PAR LE SERVICE DANS LES LIEUX À RISQUE

VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME DE NUISANCE SONORE À NANCY

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Le service est impliqué dans l’instruction des permis de construire et veille au respect des règles de construction (respect des isolements acoustiques et de la nouvelle réglementation acoustique notamment). Tout projet d’aménagement nouveau d’établissements recevant du public est examiné par le service et suivi de près. Des visites conseils sont effectuées régulièrement pour prévenir d’éventuels problèmes. Et chaque lieu à risque (salles de concerts, bars, discothèque...) fait l’objet d’une visite systématique pour les informer de leurs obligations et les accompagner dans leurs démarches.

EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE

Une commission municipale “Bruit-terrasses” est chargée de gérer les autorisations d’occupation du domaine public et les nuisances sonores des animations nocturnes. Afin d’alimenter les avis de cette commission, une brigade anti-bruit parcourt les rues de Nancy pour faire de la médiation et trouver un terrain d’entente entre les deux parties s’il y a plainte. Si aucune solution n’est trouvée à l’amiable, la brigade peut mettre en demeure et transmettre le dossier à un procureur.

UNE QUESTION, UN PROBLÈME, NOUS CONTACTER

Service Hygiène et Santé Publique
2 rue Ste Catherine 54000 NANCY
03 83 85 56 80

Permanence tous les jeudis de 14h à 17h



PLUS D'INFO SUR
WWW.NANCY.FR

